

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b> <b>DES HAUTES-PYRENEES</b>	<b>EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX</b> <b>DES DELIBERATIONS DU</b> <b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b> ----- <b>TROISIEME REUNION DE 2018</b>
---	---

**Séance du 22 juin 2018**

**Etaient présents :**

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Georges Astuguevieille, Mme Christiane Autigeon, Mme Adeline Ayéla, Mme Maryse Beyrié, Mme Josette Bourdeu, M. Jacques Brune, M. Jean Buron, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrietort, Mme Andrée Doubrère, M. André Fourcade, M. Jean Glavany, M. Jean Guilhas, Mme Geneviève Isson, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, Mme Isabelle Loubradou, M. Jean-Christian Pédeboy, M. Michel Pélieu, M. Bernard Pouban, Mme Chantal Robin-Rodrigo, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, M. Bernard Verdier, Mme Catherine Villégas, M. Bruno Vinualès.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Monique Lamon à M. André Fourcade, M. José Marthe à Mme Adeline Ayéla, Mme Pascale Péraldi à M. Laurent Lages.

**MOTION**  
**déposée par l'ensemble des conseillers départementaux**

**La motion suivante est adoptée à l'unanimité.**

« Pour le maintien des services publics dans le monde rural

Dans le cadre du plan de restructuration nationale des services de la direction générale des finances publiques, le projet de la DDFIP des Hautes-Pyrénées propose de fermer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, trois nouvelles trésoreries : Trie/Baïse, Saint-Laurent-de-Neste et Vielle-Aure.

Alors qu'une carte des services publics a été imposée dans le cadre du Schéma Départemental des Services à la population, l'Etat décide de façon arbitraire de fermer des Trésoreries. Une incohérence difficilement acceptable et pour le moins incompréhensible.

La mise en cohérence du nombre de Trésoreries avec la récente réduction du nombre de communautés de communes, et le développement des activités dématérialisées sont aujourd'hui les principaux arguments de cette restructuration.

- Considérant que le Département des Hautes-Pyrénées, qui a vu passer de 30 à 9 le nombre des intercommunalités, fait figure d'exception en France de par l'ampleur de sa recomposition administrative,
- Considérant que les nouvelles intercommunalités, en raison de leurs faibles densités en population, recouvrent des territoires ruraux et montagnards particulièrement étendus,

- Considérant que le Conseil Départemental s'est donné les moyens de finaliser l'aménagement des réseaux en très haut débit des territoires ruraux à l'horizon d'à peine 5 ans,
- Considérant que les pouvoirs publics ne peuvent imposer le recours aux usages du numérique et de la dématérialisation dans des territoires encore partiellement équipés,
- Considérant l'impact de ces projets de fermeture en direction de la population vieillissante de nos territoires ruraux et de montagne,
- Considérant la nécessité de maintenir des services de proximité en totale adéquation avec les orientations du schéma départemental des services à la population récemment élaboré,
- Considérant la nécessité, en termes d'aménagement du territoire, de ne pas regrouper les services publics en un seul et même lieu,

Le CD 65 refuse le projet de recomposition du maillage des services publics tel que présenté par la DDFIP des Hautes-Pyrénées,

Le CD 65 demande la suspension de la procédure de fermeture des trésoreries et le maintien de la pleine compétence Trésorerie sur l'ensemble des sites actuels. »

LE PRÉSIDENT,

Michel PÉLIEU